

Informations de base	
2005/2630(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le cas de Tenzin Delek Rinpoché Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Chine Tibet	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2005	Décision du Parlement	T6-0416/2005	Résumé
27/10/2005	Résultat du vote au parlement		
27/10/2005	Débat en plénière		
27/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2630(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0562/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0565/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0567/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0570/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0575/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0581/2005	25/10/2005	
		T6-0416/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	JO C 272 09.11.2006, p. 0457-0585 E	27/10/2005	Résumé

Résolution sur le cas de Tenzin Delek Rinpoché

2005/2630(RSP) - 27/10/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 95 voix pour, 3 voix contre et aucune abstention, une résolution sur le cas de Tenzin Delek Rinpoché.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement rappelle que, le 2 décembre 2002, le tribunal populaire intermédiaire de Kardze dans la préfecture autonome tibétaine de Kardze a condamné Tenzin Delek Rinpoché, lama bouddhiste influent et respecté, à la peine capitale assortie d'un sursis à exécution de deux ans et a condamné Lobsang Dhondup, son assistant, à la peine capitale avec effet immédiat (ce dernier ayant été exécuté le 26 janvier 2003 alors que Tenzin Delek Rinpoché a vu sa peine commuée en emprisonnement à vie le 26 janvier 2005).

Inquiet du sort qui sera réservé à Tenzin Delek Rinpoché, le Parlement appelle les autorités compétentes à prendre toutes les mesures possibles pour améliorer les conditions de vie et l'état de santé du lama bouddhiste.

Réaffirmant son attachement à l'État de droit, le Parlement prie surtout le gouvernement chinois à annuler toutes les condamnations visant Tenzin Delek Rinpoché et à le **libérer immédiatement**.

Une fois de plus, le Parlement demande avec force **l'abolition de la peine de mort** et l'application immédiate d'un moratoire sur la peine capitale en Chine. Il déplore notamment que le dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et la Chine demeure sans résultats concrets et engage une nouvelle fois la Chine à remédier aux conditions inhumaines de détention dans les prisons du pays, à faire cesser et à abolir les tortures infligées aux détenus et à mettre un terme aux violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises contre le peuple tibétain et d'autres minorités.

Il invite également le Conseil et les États membres à **maintenir l'embargo de l'UE sur les ventes d'armes à la Chine** et à ne pas atténuer les restrictions nationales qui s'appliquent à ces ventes d'armements.

Il demande enfin au gouvernement de la Chine de renforcer le dialogue en cours avec les représentants du Dalaï Lama en vue de parvenir, dans les meilleurs délais, à une solution mutuellement acceptable au Tibet.